

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DPE 67 Expérimentation de stations de tri « TRILIB' » à Paris (2ème, 13ème, 18ème et 19ème) -
Avenant à la convention de partenariat conclue avec CITEO.

M. Mao PENINOU, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Antoinette GUHL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-23, L. 3411-1, L. 5211-10 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement en date du 28 novembre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention de partenariat avec Citéo ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} commission et Messieurs Mao PENINOU et Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'entreprise Citéo la convention de partenariat en vue de la prolongation de l'expérimentation de stations de tri « TRILIB » sur quatre arrondissements (2ème, 13ème, 18ème et 19ème).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO